

*OBJETS :

- Chaire :

Chaire en fonte, ouvragée, peinte en blanc et dorée

Emplacement : nef

XIXème siècle

- Statue de Saint-Hubert :

Fonte

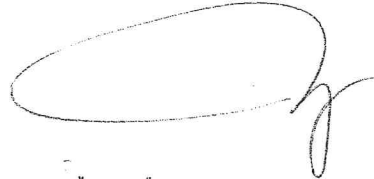
Emplacement : nef

1568

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Landes, M. le Maire de CALLEN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Landes.

MONT-de-MARSAN, le 11 SEP. 2003

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Jean Jacques BOYER